

RÈGLEMENT DU CONCOURS

« Partagez votre recette de pâtisserie et retrouvez votre gâteau en magasin »

Article 1 – Organisateur

Le présent concours est organisé par Crelem Bakeries NV, dont le siège social est situé Kempenstraat 13, 3650 Dilsen-Stokkem, et inscrite à la BCE sous le numéro 0451.360.596, ci-après dénommée « l'Organisateur ».

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 2 – Objet du concours

Le concours a pour objectif de collecter des recettes originales de pâtisserie (gâteaux), le gagnant ayant la possibilité de voir sa recette commercialisée via les canaux de distribution de l'Organisateur, sans que celui-ci ne soit tenu de verser une quelconque rémunération pour la production ou la commercialisation de la pâtisserie réalisée sur base de cette recette.

Article 3 – Conditions de participation

3.1. Le concours est ouvert à toute personne physique résidant en Belgique, à l'exception du personnel de Crelem Bakeries.

3.2. Chaque participant peut soumettre un maximum d'une (1) recette.

La participation est personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers.

3.3. Seules les recettes de pâtisserie (gâteaux) sont acceptées.

3.4. La recette soumise doit être originale et, de préférence, avoir une signification personnelle ou familiale.

3.5. En participant, le participant déclare :

- que la recette soumise ne porte pas atteinte aux droits de tiers ;
- qu'il/elle est l'auteur légitime de la recette.

3.6. Le participant autorise l'Organisateur à utiliser son nom et sa recette dans toute communication relative au concours, sans droit à une rémunération supplémentaire.

Article 4 – Participation

4.1. La participation se fait exclusivement via le formulaire en ligne sur : crelembakeries.be/taartrecept

4.2. Chaque participation doit contenir au minimum :

- une description claire de la recette (ingrédients et préparation) ;
- une courte explication ou l'histoire de la recette familiale ;
- si disponible : une photo du gâteau ;
- les coordonnées du participant (nom, prénom, numéro de téléphone et adresse e-mail).

4.3. Les participations incomplètes peuvent être refusées par l'Organisateur.

Article 5 – Critères de sélection

Les participations seront évaluées par un jury désigné par l'Organisateur sur base notamment des critères suivants :

- originalité ;
- faisabilité technique en production ;
- goût et expérience consommateur ;
- présentation et attractivité commerciale ;
- fixation du prix et rentabilité ;
- potentiel commercial.

La décision du jury est définitive et sans recours.

Article 6 – Durée du concours

Le concours se déroule du 17 avril 2026 au 17 mai 2026 inclus.

Toute participation envoyée après cette date ne sera pas prise en compte.

Article 7 – Sélection et prix

7.1. Un (1) gagnant sera sélectionné parmi toutes les participations valides.

7.2. Le gagnant aura la possibilité de voir son gâteau produit à l'automne 2026 par l'Organisateur et vendu dans les points de vente approvisionnés par celui-ci (sans qu'aucune rémunération ne soit due pour la production ou la commercialisation du produit).

Le gagnant remporte également un dîner gastronomique pour deux personnes dans un restaurant déterminé par Crelem Bakeries. La valeur de ce dîner est fixée par Crelem Bakeries. L'attribution du prix est conditionnée à l'acceptation des conditions liées à la commercialisation de la recette.

En cas de refus, l'Organisateur se réserve le droit de désigner un autre gagnant.

7.3. Le prix est personnel, non transférable et ne peut être échangé contre de l'argent ou d'autres avantages.

Article 8 – Propriété intellectuelle

8.1. Par leur participation, les participants cèdent irrévocablement et exclusivement à l'Organisateur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à la recette soumise, y compris mais sans s'y limiter les droits de reproduction, d'exploitation, d'adaptation et de commercialisation.

8.2. Cette cession est valable dans le monde entier, pour toute la durée de protection légale et pour tous les modes d'exploitation actuels et futurs.

8.3. Le participant reconnaît expressément que :

- l'Organisateur sera seul titulaire de ces droits ;
- il/elle ne pourra prétendre à aucune rémunération, redevance ou avantage supplémentaire, hormis le prix prévu dans le présent règlement.

8.4. Le participant renonce, dans la mesure permise par la loi, à ses droits moraux relatifs à la recette soumise.

Article 9 – Responsabilité

L'Organisateur ne peut être tenu responsable en cas de :

- problèmes techniques lors de la participation ;
 - perte ou caractère incomplet des participations ;
 - modification ou annulation du concours pour des raisons indépendantes de sa volonté.
-

Article 10 – Droit applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis au droit belge.

Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux du siège social de l'Organisateur.

Article 11 – Données à caractère personnel

Les données personnelles collectées par l'Organisateur sont traitées conformément à la législation applicable en matière de protection des données.

11.1.

Les données personnelles sont traitées dans le cadre de l'organisation, du bon déroulement du concours et du contact avec les participants.

Le traitement repose sur le consentement du participant, tel que donné via le formulaire de participation.

11.2.

Les communications commerciales ne sont envoyées que si le participant y a consenti de manière distincte et explicite.

11.3.

Les données sont conservées pendant une durée maximale de 6 mois après la fin du concours, sauf si le participant a consenti à recevoir des communications commerciales. Dans ce cas, elles sont conservées jusqu'au retrait du consentement.

11.4.

Les participants autorisent l'utilisation de leur nom et du contenu soumis dans le cadre de la communication relative au concours.

Le gagnant peut notamment être mis en avant dans les communications (en ligne et hors ligne) de l'Organisateur, incluant la publication de son nom, de sa photo et de sa recette.

Cette utilisation ne donne lieu à aucune rémunération supplémentaire.

11.5.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Il peut exercer ces droits en contactant l'Organisateur à l'adresse info@crelembakeries.be ou par courrier.